



## ÊTRE LÉPREUX EN 1515

*Le promoteur et Jean Hanet, lépreux, qui se joint à lui, contre les marguilliers de La Loge (-Pomblin), en 1515 ; ledit Hanet, sa femme, et l'un des deux marguilliers présents.*

*Les demandeurs exposent que la cabane de Jean Hanet a été brûlée parce qu'elle n'était construite qu'en bois.*

*Ils demandent que les accusés, soient obligés de la réparer.*

*Jean Hanet dit en outre qu'il n'a pas où mettre du foin pour nourrir son cheval. Il demande qu'on lui donne un emplacement; au moins un demi quartier de terre.*

*Il n'a pas non plus de puits et il est obligé d'aller chercher de l'eau très loin, presque à un quart de lieue.*

*Il demande qu'on lui fournisse de l'eau aux frais des accusés ou des habitants.*

*Enfin, il demande qu'on lui donne « deux draps de lit », attendu qu'il n'en a eu que deux.*

*Les marguilliers répondent, par l'organe de leur conseiller, que Jean Hanet a été déclaré lépreux, il y a environ six ans.*

*A cette époque, on lui a fourni ce qu'il est d'usage que les paroissiens fournissent.*

*Sa demande n'est donc pas admissible.*

*Le marguillier, interrogé, dit que Jean Hanet ne possède rien et qu'il est aveugle, ou peu s'en faut.*

*Tout considéré, nous avons ordonné aux marguilliers de fournir de l'eau audit Hanet, de réparer sa cabane et de lui donner un endroit pour mettre son foin et son cheval ; et attendu que la femme dudit Hanet le fréquente, nous lui défendons d'entrer dans l'église avec les personnes saines, de baiser la paix ou d'aller à l'offrande.*



*Le promoteur et Jean Hanet, lépreux, laïc, qui se joint à lui, contre Colas Regnart, clerc, de La Loge (-Pomblin), accusé.*

*Les demandeurs exposent que Colas Regnart, armé d'une hachette, en a porté plusieurs coups à Jean Hanet et lui a fait une blessure au visage.*

*Jean Hanet réclame 10 livres tournois.*

*En tant que de besoin révérend père, ou son procureur, a pris cause pour l'adjoint, concluant comme le promoteur, et aux dépens.*

*Cela fait, le notaire de cette cause a été commis pour interroger les parties.*

*Jean Hanet maintient ses allégations, et dit que dans la rixe, l'accusé l'a appelé « villain ladre ».*

*Dépositions des témoins.*

*Le premier dépose qu'il était présent.*

*Jean Hanet et l'accusé avaient un procès qui fut plaidé ce jour-là devant le maire, et c'est en revenant des plaids qu'ils se prirent de querelle.*